Ville d'IFS

BUDGET PRIMITIF 2022

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Préambule

En vertu de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note, disponible sur le site internet de la Ville et consultable en mairie, répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il est équilibré en dépenses et en recettes et constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée). Il doit ensuite être transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Ce budget s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations budgétaires préalablement débattues au cours du conseil municipal du 21 février 2022.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 27,057 millions d'euros, soit 13,067 millions d'euros en section de fonctionnement (dont 1,487 M€ d'excédent reporté) et 13,990 millions d'euros en section d'investissement (dont 0,850 M€ provenant de la section de fonctionnement).

Après deux année 2020 et 2021 bouleversées par la crise sanitaire, le budget 2022 devrait retrouver une certaine stabilité dans son exécution mais subira toutefois une hausse sans précédent des dépenses d'énergie, qui aura pour conséquence une diminution du niveau d'épargne mais sans que cela vienne remettre en cause la poursuite du programme d'investissement engagé.

QUELQUES ELEMENTS CHIFFRES DU CONTEXTE

Population au 1er janvier 2022 (données INSEE 2019) : 11 889 habitants.
Population de la communauté urbaine de Caen la mer : 273 284 habitants.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de la population depuis 10 ans :

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
11 092	11 192	11 526	11 628	11 700	11 741	11 801	11 984	11 962	11 761	11 889

Nombre de communes composant Caen la mer : 48.
Ifs : 3ème commune de Caen la mer en nombre d'habitants.

Prévision de croissance 2022 : Alors qu'en début d''année, les experts s'accordaient sur une croissance de +3,6%, les incertitudes causées par la guerre en Ukraine laissent déjà, selon la Banque de France, entrevoir un ralentissement de la croissance en 2022. Ses experts projettent un taux de croissance de 2,8% dans un « scénario dégradé ». Cette projection repose sur l'hypothèse d'un prix nettement plus élevé des énergies fossiles, dont dépend en partie la France vis-à-vis de la Russie : 119 dollars le baril de pétrole en moyenne sur l'année 2022 (contre 93 dollars dans le scénario conventionnel) et 181 euros le megawatt/heure pour le gaz.

Inflation prévisionnelle 2022 : L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) devrait atteindre 3,7% ou 4,4% sur un an, selon deux scénarios distincts. La forte inflation sera alimentée par les prix de l'énergie, mais aussi ceux de l'alimentation dont le rythme de hausse *"devrait nettement augmenter dans les mois qui viennent"*, selon la banque centrale.
L'IPCH, qui permet des comparaisons au niveau européen et prend davantage en compte les prix de l'énergie que l'indice des prix à la consommation (IPC) national mis en avant par l'Insee, s'est élevé à 4,1% sur un an en France en février.

EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2022

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**DEPENSES DE FONCTI0NNEMENT**	
Recettes réelles	11 520 153,00 €	Dépenses réelles (dont 591 247,04 € de dépenses imprévues)	11 716 636,04 €
Opérations d'ordre	60 000,00 €	Opérations d'ordre	500 000,00 €
Résultat reporté (N-1)	1 487 097,37 €	Virement à la section d'investissement	850 614,33 €
TOTAL	**13 067 250,37 €**	**TOTAL**	**13 067 250,37 €**
RECETTES D'INVESTISSEMENT		**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**	
Opérations réelles	4 474 820,00 €	Opérations réelles (dont 499 999,67 € de dépenses imprévues)	5 641 704,00 €
Restes à réaliser 2021	5 404 969,90 €	Restes à réaliser 2021	6 021 556,38 €
Opérations d'ordre et patrimoniales	600 000,00 €	Opérations d'ordre et patrimoniales	160 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	850 614,33 €	Résultat reporté (N-1)	2 042 602,71 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	2 659 189,19 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	123 730,33 €
TOTAL	**13 989 593,42 €**	**TOTAL**	**13 989 593,42 €**

Les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées avec une hausse de 3,4% par rapport à 2021. Sans les dépenses imprévues, la hausse des dépenses n'est en réalité que de 1,6% et elle trouve sa justification dans l'augmentation sans précédent des marchés de fourniture de l'énergie, ce qui démontre une bonne maîtrise des autres dépenses de fonctionnement.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Il s'agit de l'ensemble des dépenses dites « réelles ».

Elle comporte également des recettes et des dépenses d'ordre. Les recettes d'ordre sont constituées des reprises sur amortissement des subventions transférables. Les dépenses d'ordre sont, quant à elles, caractérisées par les dotations aux amortissements (qui permettent le remplacement des immobilisations qui se déprécient), ainsi que par le virement à la section d'investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses imprévues) sont estimées à 11,125 M€ et sont financées par les recettes réelles de fonctionnement (excédent 2021 compris) d'un montant de 13,067 M€, **dégageant ainsi un excédent de près de 2 M€.**

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement (hors excédent reporté de 2021) s'élèvent à 11,520 M€ (+3,4% par rapport au budget 2021) et se répartissent comme suit :

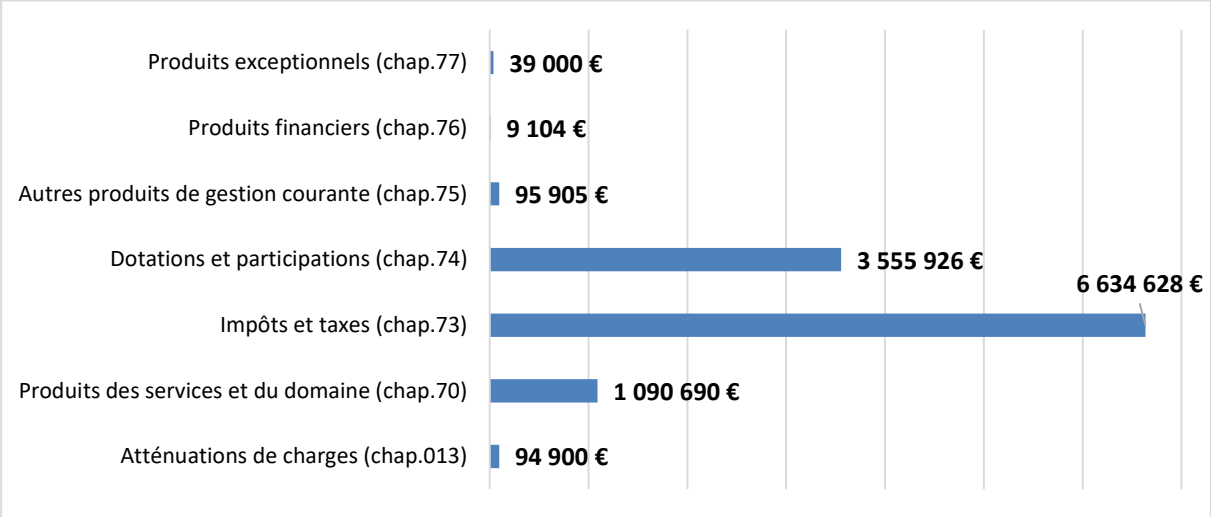

Chapitre 013 : Atténuations de charges. Il s'agit des indemnités journalières versées par la caisse d'assurance maladie pour les arrêts des agents contractuels ainsi que la part salariale des titres restaurant et le remboursement des décharges syndicales. En 2022, ce chapitre intègrera également le remboursement par l'Etat de la prime dite « inflation » décidée en fin d'année 2021.

Tableau récapitulatif - Chapitre 013 :

COMPTES		BP+DM 2021(*)	BP 2022
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	15 000 €	20 000 €
6459	Remboursements sécurité sociale et prévoyance	1 500 €	19 900 €
6479	Remboursements sur autres charges sociales (chèques déjeuner)	52 000 €	55 000 €
TOTAL 013	**ATTENUATION DE CHARGES**	**68 500 €**	**94 900 €**

(*) BP+DM : Budget primitif et décisions modificatives

Chapitre 70 : Produits des services et du domaine. Ce chapitre correspond en grande partie aux recettes générées par les diverses redevances et droits des services. Il comprend notamment les participations des usagers aux différents services d'accueil (restauration scolaire, centre de loisirs, garderies, crèche, Atelier 860, école de musique et de danse, spectacles culturels), les concessions funéraires, les droits de place des marchés, les redevances d'occupation du domaine public, le remboursement par Caen la mer des agents mis à disposition.

Ce chapitre enregistre une légère baisse de 1,1% en raison notamment de l'application pour l'année scolaire 2021/2022 d'un abattement de 10% pour l'inscription en musique et de 20% pour la danse. Cette décision a été prise à la suite d'une baisse du nombre d'élèves en 2020, plus particulièrement en danse.

Les autres recettes ont été évaluées prudemment bien que nous espérions un retour à la normale dans les différents services de la Ville.

Tableau récapitulatif - Chapitre 70 :

COMPTES		BP+DM 2021	BP 2022
70311	Concession cimetières	22 000 €	22 000 €
70321	Régie marché	2 500 €	2 500 €
70323	Redevance d'occupation du domaine public	34 000 €	37 000 €
70621	Ecole de musique	48 000 €	45 000 €
70622	Ecole de danse	24 000 €	20 000 €
70623	Coordination culturelle	3 000 €	3 000 €
70632	ACM (centres de loisirs)	125 000 €	128 000 €
70672	Cantines	320 000 €	300 000 €
70673	Accueil périscolaire	113 000 €	112 000 €
70675	Centre socioculturel	1 500 €	1 000 €
70688	Fourrière	5 000 €	5 000 €
706881	Crèche	140 000 €	146 000 €
70846	Personnel mis à disposition de Caen la mer	230 248 €	198 625 €
70873	Remboursement TFPB par le CCAS	19 200 €	45 000 €
70876	Frais facturés à Caen la mer (fluides CTM+SLT)	15 000 €	25 565 €
TOTAL 70	**PRODUIT DES SERVICES**	**1 102 448 €**	**1 090 690 €**

Chapitre 73 : Impôts et taxes. Ce chapitre regroupe les recettes fiscales : taxe d'habitation, taxes foncières, dotation de solidarité communautaire, fonds national de garantie individuelle des ressources, fonds de péréquation intercommunale et communale, taxe sur les pylônes électriques, taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité extérieure, droits de mutation.
L'ensemble de ce chapitre est évalué en hausse de 4% en raison de l'actualisation des bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi que la taxe d'habitation pour les seules résidences secondaires, avec un coefficient de revalorisation des valeurs locatives particulièrement élevé en 2022 (+3,4%).

Le tableau ci-dessous présente les recettes fiscales dites « ménages » :

	Budget 2021	**Réel 2021**	**BP 2022**
Taxe d'habitation (TH)	42 857 €	47 134 €	60 633 €
TH locaux vacants		11 971 €	
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	6 817 790 €	6 887 577 €	7 117 335 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	26 651 €	25 112 €	26 651 €
Coefficient correcteur	- 1 560 382 €	- 1 560 382 €	- 1 616 904 €
TOTAL	**5 326 916 €**	**5 411 412 €**	**5 587 715 €**

La projection budgétaire pour 2022 a été réalisée en tenant compte du maintien des taux d'imposition de 2021 soit :

Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires)	**9,41%**
Taxe foncière sur les propriétés bâties : taux communal	26,37%
Taxe foncière sur les propriétés bâties : taux départemental	22,10%
Total taxe foncière sur les propriétés bâties	**48,47%**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	**36,71%**

La dotation de solidarité communautaire (DSC) constitue une péréquation horizontale versée par la communauté urbaine Caen la mer à l'ensemble de ses communes membres selon plusieurs critères : population, potentiel fiscal, potentiel financier, revenu par habitant et nombre de logements sociaux. Son montant pour 2022 reste stable.

Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) constitue un outil de redistribution des richesses fiscales au plan national. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.
Dans l'attente de sa notification, son montant est inscrit avec une légère baisse de 3%. Cette prévision se base sur une hypothèse de stabilisation des données nationales et du maintien du mode de répartition de droit commun entre la communauté urbaine et ses communes membres, selon le coefficient d'intégration fiscale (CIF) de l'EPCI.

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) augmente de 15% compte tenu de la non reconduction de la décision d'exonération de 20% de l'ensemble des enseignes sur l'exercice budgétaire 2021, en signe de soutien aux entreprises pendant la crise sanitaire.

La taxe sur l'électricité et la taxe sur les pylônes électriques restent stables.

Enfin, les droits de mutation enregistrent une augmentation mais la prévision 2022 reste toutefois bien en-deçà du réalisé 2021 qui s'établit à 425 039 €.

Tableau récapitulatif - Chapitre 73 :

COMPTES		BP+DM 2021	BP 2022
73111	Contributions directes	5 326 916 €	5 587 715 €
7318	Rôle supplémentaire	4 000 €	4 000 €
73212	Dotation de solidarité communautaire	81 607 €	81 607 €
73221	Fonds national de garantie individuelle des ressources	75 306 €	75 306 €
73223	Fonds de péréquation intercommunale et communale	130 351 €	126 000 €
7343	Taxe pylônes électriques	65 000 €	70 000 €
7351	Taxe sur l'électricité	200 000 €	200 000 €
7368	Taxe sur la publicité	130 000 €	150 000 €
7381	Droits de mutation	280 000 €	340 000 €
TOTAL 73	**IMPOTS ET TAXES**	**6 293 180 €**	**6 634 628 €**

Chapitre 74 : Dotations et participations. Ce chapitre regroupe les dotations de l'État (dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité urbaine, dotation nationale de péréquation, Fonds de compensation de la TVA, diverses dotations), les subventions de fonctionnement d'autres collectivités (Région, Département…), les participations de la caisse d'allocations familiales au fonctionnement des différents services d'accueil de la commune, les compensations d'exonérations fiscales.
Les dotations et participations sont évaluées globalement en hausse de 3%.

La Dotation Globale de Fonctionnement (qui constitue le pivot des relations financières de l'Etat avec les collectivités locales) est inscrite en baisse de 1,5%. Chaque année la DGF est amputée afin de financer au niveau national la hausse de la péréquation verticale, notamment la Dotation de Solidarité Urbaine.
La Dotation de Solidarité Urbaine qui bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées, ce qui est le cas pour la Ville d'Ifs, est évaluée en augmentation de 1,4%.
La Dotation Nationale de Péréquation poursuivra sa dégressivité pour disparaitre complètement à terme (-11%).

Les subventions de fonctionnement de l'Etat sont inscrites en baisse de 74,5% en raison de l'attribution en 2021, par le Ministère des affaires étrangères, d'une subvention totale de 50 000 € pour des appels à projets dans le cadre de la coopération décentralisée (les dépenses sont, quant à elles, inscrites en 2022). De même, une subvention de 13 387 € avait été inscrite en 2021 pour la mise sous plis dans le cadre des élections départementales. Cette recette ne sera évidemment pas reconduite en 2022.
Les autres subventions et dotations de l'Etat inscrites en 2022 concernent le projet santé, la création d'un potager partagé au parc archéo, le recensement de la population et les titres sécurisés (cartes nationales d'identité et passeports).

Les subventions du Conseil départemental connaissent une progression (+16%) et tiennent compte des sommes reçues en 2021. Les aides financières du Département pour 2022 sont ainsi réparties :

- Participation pour l'utilisation par le collège des installations sportives de la Ville ;
- Subvention de fonctionnement pour l'école de musique et de danse ;
- Subvention pour le Relais Petite Enfance ;
- Participation au REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) de l'Atelier 860.

La Caisse d'Allocations Familiales est également un partenaire financier très important voire le plus important. L'ensemble des prestations versées par la CAF représente chaque année plus d'1 M €. La prévision 2021 ayant été prudente, l'évolution de ce poste est évaluée à +16%.

Enfin, ce chapitre regroupe les allocations compensatrices notamment en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties. Celles-ci intègrent désormais depuis 2021 la compensation versée par l'Etat liée à la réduction de la moitié de la valeur locative des établissements industriels.

Tableau récapitulatif - Chapitre 74 :

COMPTES		BP+DM 2021	BP 2022
7411	Dotation globale de fonctionnement	685 598 €	675 000 €
74123	Dotation de solidarité urbaine	1 271 806 €	1 290 000 €
74127	Dotation nationale de péréquation	101 286 €	90 000 €
744	Fonds de compensation de la TVA	0 €	6 800 €
74718	Subventions Etat	73 314 €	18 668 €
7472	Subventions Région	0 €	0 €
7473	Subventions Département	39 000 €	45 247 €
74748	Participations Communes	200 €	0 €
7478	Autres organismes (CAF+MSA)	873 405 €	1 013 500 €
748313	Dotations de compensation de réforme de la TP	30 277 €	30 277 €
748314	Dotations de compensation de réforme de la TFPB	352 291 €	372 242 €
7484	Dotation de recensement	0 €	2 062 €
7485	Dotation pour les titres sécurisés	12 130 €	12 130 €
TOTAL 74	**DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**	**3 439 307 €**	**3 555 926 €**

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante. Ce chapitre intègre les revenus des immeubles, la participation du Syndicat Départemental d'Energie du Calvados (SDEC) aux travaux d'éclairage public, et le remboursement par la Société d'Economie Mixte Normandie Aménagement et le laboratoire BIORIV de la taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi que de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères dans le cadre de leur bail d'occupation de locaux municipaux. La forte baisse entre 2021 et 2022 s'explique par le rattrapage en 2021 de deux années de ces deux recettes.

Tableau récapitulatif - Chapitre 75 :

COMPTES		BP+DM 2021	BP 2022
751	Redevance SDEC	500 €	5 000 €
752	Revenus des immeubles	73 650 €	68 350 €
75888	Autres produits divers courants	58 550 €	22 555 €
TOTAL 75	**AUTRES PRODUITS COURANTS**	**132 700 €**	**95 905 €**

Chapitre 76 : Produits financiers. Ce chapitre regroupe exclusivement le remboursement par la communauté urbaine Caen la mer des intérêts de la dette liés au transfert d'un montant d'emprunt pour l'exercice de la compétence voirie et espaces verts. Ce montant est dégressif chaque année.

Tableau récapitulatif - Chapitre 76 :

COMPTES		BP+DM 2021	BP 2022
76232	Remboursement d'intérêts d'emprunts par Caen la mer	10 924 €	9 104 €
TOTAL 76	**PRODUITS FINANCIERS**	**10 924 €**	**9 104 €**

Chapitre 77 : Produits exceptionnels. Ce chapitre regroupe notamment les remboursements provenant de l'assurance statutaire (pour les agents placés en maladie professionnelle ou accidents du travail), les ventes de certificats d'économie d'énergie. Par nature très incertaines, ces recettes sont toujours évaluées avec prudence.

En 2021, une somme de 20 237 € avait été recouvrée dans le cadre de la construction du gymnase Alice Milliat correspondant aux pénalités infligées à une entreprise défaillante.

De plus, le mécénat participant au festival Latitude(s) ne sera pas reconduit en 2022, compte tenu de l'organisation un an sur deux de cette manifestation. La prochaine édition devrait avoir lieu maintenant en 2023.

Tableau récapitulatif - Chapitre 77 :

COMPTES		BP+DM 2021	BP 2022
7711	Dédits et pénalités reçus	20 000 €	0 €
7713	Libéralités reçues (mécénat)	16 350 €	0 €
7788	Produits exceptionnels divers	62 000 €	39 000 €
TOTAL 77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**98 350 €**	**39 000 €**

Tableau de synthèse des recettes de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2021 (*)	BUDGET PRIMITIF 2022	VARIATION % 2022/2021
Chapitre 70 – Produits des services	1 102 448 €	1 090 690 €	-1,1%
Chapitre 73 – Impôts et taxes	6 293 180 €	6 634 628 €	+5,4%
Chapitre 74 – Dotations et participations	3 439 307 €	3 555 926 €	+3,4%
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	132 700 €	95 905 €	-27,7%
Chapitre 76 – Produits financiers	10 924 €	9 104 €	-16,7%
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	98 350 €	39 000 €	-60,3%
Chapitre 013 – Atténuation de charges	68 500 €	94 900 €	+38,5%
TOTAL RECETTES REELLES	**11 145 409 €**	**11 520 153 €**	**+3,4%**
Chapitre 042 – Opérations d'ordre	63 000 €	60 000 €	-4,8%
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	**3 034 537 €**	**1 487 097 €**	**-51,0%**
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**14 242 946 €**	**13 067 250 €**	**-8,3%**

(*) Budget primitif et décisions modificatives

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses imprévues) s'élèvent à 11,125 M € (+1,6% par rapport au budget 2021). Cette augmentation est essentiellement due à une augmentation sans précédent des dépenses d'énergie.
Les dépenses se répartissent comme suit :

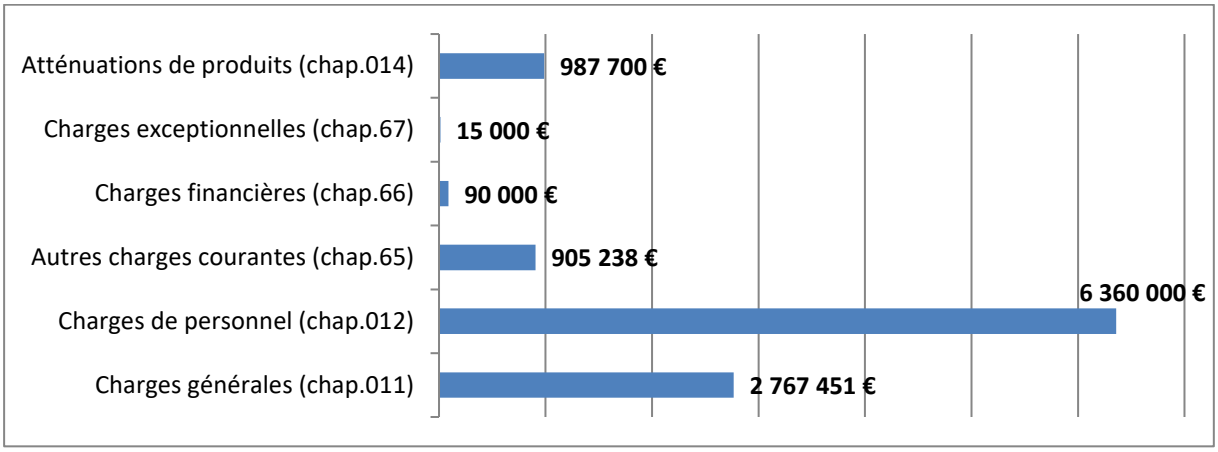

Chapitre 011 : Charges à caractère général. Ce chapitre retrace les crédits alloués au fonctionnement courant des services, les fournitures, les prestations de services, l'entretien du patrimoine, …

Ces charges enregistrent une hausse de 6,8 % en raison d'un facteur principal : l'augmentation substantielle du poste d'énergie qui passe de 498 750 € au BP 2021 à 701 000 € au BP 2022. Cette hausse sans précédent concerne les consommations d'électricité du complexe sportif qui correspondent au segment dit C2 (compteur d'une puissance supérieure à 110kVA).

Dans le cadre du groupement de commandes avec le SDEC, un avenant avec le fournisseur Total direct énergie a dû être passé pour ce lot n°4 (au prix de vente actuel de l'électricité pour le segment C2) en début d'année et le résultat des discussions n'est parvenu à la collectivité que dans le courant du mois de février.
Au total, la consommation du seul complexe sportif passera de 50 000 € en 2021 à 250 000 € en 2022.
A titre de comparaison, le prix unitaire de la fourniture d'électricité pour le complexe sportif est passé de :

- **Pour les heures de pointe : de 0,06772 € HT en 2021 à 1,10918 € HT en 2022 ;**
- **Pour les heures pleines hiver : de 0,06772 € HT en 2021 à 0,7064 € HT en 2022 ;**
- **Pour les heures creuses hiver : de 0,04559 € HT en 2021 à 0,18738 € HT en 2022.**

Concernant l'éclairage public, le résultat de l'appel d'offres est malheureusement également fort désavantageux. Le coût de la fourniture pour ce poste grimpera en effet de 165% en 2022. La fourniture comptant pour 34% de la facture totale, l'impact sera donc en réalité de + 58%.

Quelques autres postes sont en revanche en baisse :

- Dans le cadre de la requalification des écoles Paul Fort et Marie Curie, des bâtiments modulaires ont été installés pour permettre l'accueil des élèves et de leurs enseignants pendant la durée des travaux. Compte tenu de la réception dans le courant de l'année 2022 de la deuxième tranche de Paul Fort, la dépense devrait passer de 195 000 € en 2021 à 110 000 € en 2022.
- Toujours s'agissant de la requalification de ces deux écoles, ces gros travaux d'investissement permettent de diminuer légèrement les dépenses liées à l'entretien courant du patrimoine bâti.
  De même, la démolition de quelques structures énergivores permet de maintenir voire de baisser les dépenses d'énergie sur les bâtiments communaux (à l'exception bien sûr du complexe sportif).

La bonne gestion des dépenses par les services de la Ville et l'augmentation des consultations permettent de maitriser l'ensemble des autres dépenses à caractère général.

Quelques dépenses nouvelles sont inscrites comme une provision de 3 000 € pour l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) et une somme de près de 6 000 € pour l'adhésion de la Ville au service commun pour l'efficacité et la transition énergétique de Caen la mer.

Tableau récapitulatif - Chapitre 011 :

COMPTES		BP+DM 2021	BP 2022
6042	Prestations de services	403 350 €	392 000 €
60611	Eau & assainissement	48 810 €	51 410 €
606121	Energie-électricité	353 650 €	581 000 €
606122	Gaz	145 100 €	120 000 €
60622	Carburants	12 000 €	14 500 €
60623	Alimentation	44 615 €	42 845 €
60628	Pharmacie et produits d'hygiène	11 000 €	11 220 €
60631	Fournitures d'entretien	30 000 €	30 000 €
60632	Fournitures de petit équipement	89 700 €	78 455 €
60636	Vêtements de travail	6 820 €	7 330 €
6064	Fournitures administratives	29 000 €	28 000 €
6065	Livres, disques	1 350 €	2 150 €
6067	Fournitures scolaires (54€ mat/56€ élém)	51 495 €	49 226 €
6068	Autres matières & fournitures	21 530 €	24 550 €
611	Contrats prestations de services	150 150 €	82 400 €
6132	Locations Immobilières	20 760 €	14 510 €
6135	Locations mobilières	172 570 €	150 720 €
614	Charges locatives de propriété	2 000 €	2 000 €
61521	Entretien de terrains	10 000 €	10 000 €
615221	Entretien de bâtiments publics	87 350 €	85 000 €
615228	Entretien des autres bâtiments (	5 000 €	2 000 €
615231	Entretien de réseaux et voirie	600 €	600 €
615232	Entretien de l'éclairage public	121 000 €	125 000 €
61551	Entretien matériel roulant	10 000 €	6 000 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	31 300 €	51 220 €
6156	Maintenance	144 840 €	147 430 €
6161	Primes d'assurances	40 000 €	37 500 €
6182	Documentation générale et Technique	7 015 €	6 970 €
6184	Versements à des organismes de formation	40 000 €	35 000 €
6185	Frais de colloques, séminaires	500 €	500 €
6188	Autres frais divers	17 420 €	14 750 €
6226	Honoraires	12 870 €	49 120 €
6227	Frais d'actes, de contentieux	2 000 €	2 000 €
6231	Annonces et insertions	10 500 €	7 500 €
6232	Fêtes et cérémonies	28 800 €	32 090 €
6236	Catalogues et imprimés	1 930 €	2 100 €
6238	Frais divers de publicité	35 958 €	31 715 €
6247	Transports collectifs	34 500 €	53 550 €
6248	Frais de transports divers	3 740 €	2 000 €
6251	Voyages et déplacements	100 €	1 200 €
6256	Missions	1 550 €	1 050 €
6257	Réceptions	8 490 €	6 715 €
6261	Frais d'affranchissement	21 600 €	20 600 €
6262	Frais de télécommunication	63 000 €	63 000 €

627	Frais bancaires	5 310 €	5 700 €
6281	Concours divers	6 240 €	6 430 €
6282	Frais de gardiennage	500 €	0 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	11 100 €	3 000 €
62871/62875	Remboursements divers Caen la mer	34 300 €	39 950 €
62875	Remboursement divers communes	2 806 €	0 €
62878	Participation SMICO	3 000 €	3 000 €
6288	Autres services extérieurs	138 277 €	153 945 €
63512	Taxes foncières	44 200 €	70 000 €
63513	Autres impôts locaux	580 €	0 €
6355	Impôts sur les véhicules	250 €	500 €
637	Autres impôts & taxes (SACEM+SACD)	11 200 €	8 000 €
TOTAL 011	**CHARGES GENERALES**	**2 591 726 €**	**2 767 451 €**

Chapitre 012 : Charges de personnel. Ce chapitre représente le principal poste de charges de fonctionnement.
Les charges de personnel seront évaluées en tenant compte notamment des mesures nationales prises en fin d'année 2021 et destinées à améliorer le pouvoir d'achat des agents. L'augmentation est ainsi évaluée à +1,4% par rapport au budget 2021 mais +2,3% par rapport au réalisé.

Parmi les décisions impactantes, se trouvent :

- La modification du nombre d'échelons et de la durée de certains échelons des grades de divers cadres d'emplois de la fonction publique territoriale classés dans les échelles de rémunération C1 et C2 ;
- Le relèvement du minimum de traitement dans la FPT : IB 371 - IM 343 (auparavant : IB : 367 – IM : 340) ;
- La revalorisation de l'échelonnement indiciaire afférent aux échelles de rémunération C1, C2 et C3 ;
- La mise en œuvre en janvier de l'indemnité inflation de 100 € ;
- L'augmentation de la cotisation auprès du CNFPT ;
- L'augmentation de la cotisation de 0,1% pour les apprentis ;
- L'augmentation de la cotisation auprès de l'assurance statutaire (en raison d'une sinistralité plus importante) ;
- L'évolution naturelle du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ;
- L'organisation des élections (4 tours d'élections en 2022).

LES ELEMENTS PREVISIONNELS DE LA REMUNERATION 2022 - VILLE D'IFS

	Titulaires – Stagiaires	Non titulaires	Non permanents	Coût total prévisionnel du personnel 2022	Coût total du personnel 2021
Rémunération brute	**3 124 195 €**	**1 038 691 €**	**175 429 €**	**4 338 315 €**	**4 176 454 €**
Dont primes	466 692 €	85 256 €	-	**551 948 €**	**537 597 €**
Dont NBI	16 425 €	-	-	**16 425 €**	**15 984 €**
Dont SFT	29 634 €	11 239 €	1 295 €	**42 168 €**	**42 332 €**
Dont heures supplémentaires	6 145 €	296 €	475 €	**6 916 €**	**4 900 €**
Dont heures complémentaires	3 203 €	90 965 €	11 509 €	**105 677 €**	**100 311 €**
Dont indemnités élections	16 980 €	4 648 €	670 €	**22 298 €**	**11 279 €**
Dont participation employeur à la mutuelle	13 033 €	1 086 €	138 €	**14 257 €**	**14 245 €**
Dont astreintes	12 288 €	-	-	**12 288 €**	**5 703 €**
Charges patronales	**1 318 030 €**	**441 574 €**	**58 343 €**	**1 817 947 €**	**1 760 591 €**
COUT TOTAL (rémunération brute + charges patronales)	**4 442 225 €**	**1 480 265 €**	**233 772 €**	**6 156 262 €**	**5 937 045 €**

EFFECTIFS AU 1er JANVIER 2022

Titulaires – Stagiaires	Non titulaires	Non permanents	Total
132	62	7	201

Tableau synthétique - Chapitre 012 :

COMPTES		BP+DM 2021	BP 2022
TOTAL 012	**CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**	**6 274 000 €**	**6 360 000 €**

Chapitre 014 : Atténuations de produits. Elles incluent notamment le montant reversé à la communauté urbaine de l'attribution de compensation (liée au transfert de compétences) ainsi que des reversements de fiscalité divers.
Ce chapitre ne devrait pas connaitre d'évolution.

Tableau récapitulatif - Chapitre 014 :

COMPTES		BP+DM 2021	BP 2022
7391172	Dégrèvement Taxe d'habitation	6 500 €	3 500 €
739211	Reversement Attribution de compensation	984 200 €	984 200 €
TOTAL 014	**ATTENUATIONS DE PRODUITS**	**990 700 €**	**987 700 €**

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante. Ce chapitre intègre notamment les subventions aux associations et au CCAS, les pertes sur créances, ainsi que les indemnités des élus.

Ce chapitre est évalué en baisse de 6,2%. La raison principale est la diminution significative de la subvention au CCAS compte tenu de l'achat par la Ville de la résidence autonomie Jean Jaurès. Ainsi, le CCAS n'a désormais plus de lien contractuel avec l'ancien propriétaire, CDC Habitat, et n'a donc plus besoin de la provision accumulée depuis plusieurs années pour rembourser le bailleur social au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Tableau récapitulatif - Chapitre 65 :

COMPTES		BP+DM 2021	BP 2022
651	Redevances pour licences, logiciels…	1 400 €	1 400 €
6531	Indemnités des élus	170 000 €	175 000 €
6532	Frais de mission élus	2 000 €	2 000 €
6533	Cotisations des élus	15 000 €	16 000 €
6535	Formation des élus	5 000 €	3 000 €
65372	Allocation de fin de mandat	400 €	400 €
6541	Perte sur créances irrécouvrables	15 000 €	5 000 €
6542	Perte sur créances éteintes	6 000 €	15 000 €
657362	Subvention au CCAS	450 000 €	380 000 €
65738	Subvention lycée Pesquet de Coutances (Coop.déc)	0 €	2 338 €
65741	Subventions aux associations sportives	195 000 €	200 000 €
65742	Subventions aux associations non sportives	105 000 €	105 000 €
65888	Autres charges de gestion courante	100 €	100 €
TOTAL 65	**AUTRES CHARGES COURANTES**	**964 900 €**	**905 238 €**

Chapitre 66 : Charges financières. Ce chapitre retrace les intérêts annuels de la dette. La mobilisation de l'emprunt de 3,7 M € (envisagée pour mars 2022) fait évoluer le montant des intérêts de la dette communale de 12,5%.

Tableau récapitulatif - Chapitre 66 :

COMPTES		BP+DM 2021	BP 2022
TOTAL 66	**CHARGES FINANCIERES**	**80 000 €**	**90 000 €**

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles. Ce chapitre comprend notamment les éventuelles annulations de titres de recettes de l'année 2021. Les charges exceptionnelles sont inscrites avec une baisse significative (-67%). En 2021, une provision avait en effet été prévue pour permettre d'éventuels remboursements pour fermeture de services dans le cadre de la crise sanitaire, comme ce fut le cas en 2020.

Tableau récapitulatif - Chapitre 67 :

COMPTES		BP+DM 2021	BP 2022
6718	Charges exceptionnelles	30 000 €	5 000 €
673	Titres annulés	15 000 €	10 000 €
TOTAL 67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**45 000 €**	**15 000 €**

Tableau de synthèse des dépenses de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP+DM 2021 (*)	BUDGET PRIMITIF 2022	VARIATION 2022/2021
Chapitre 011 – Charges à caractère général	2 591 726 €	2 767 451 €	+6,8%
Chapitre 012 – Charges de personnel	6 274 000 €	6 360 000 €	+1,4%
Chapitre 014 – Atténuations de produits	990 700 €	987 700 €	-0,3%
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	964 900 €	905 238 €	-6,2%
Chapitre 66 – Charges financières	80 000 €	90 000 €	12,5%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	45 000 €	15 000 €	-66,7%
TOTAL	**10 946 326 €**	**11 125 389 €**	**+1,6%**
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	390 856 €	591 247 €	+51,3%
TOTAL DEPENSES REELLES	**11 337 182 €**	**11 716 636 €**	**+3,3%**
Chapitre 042 – Dépenses d'ordre (amortissement)	552 868 €	500 000 €	-9,6%
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**2 352 896 €**	**850 614 €**	**-63,8%**
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**14 242 946 €**	**13 067 250 €**	**-8,3%**

(*) Budget primitif et décisions modificatives

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

La section d'investissement est composée comme suit :

- En recettes : trois types de recettes coexistent :
    - Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les travaux et acquisitions (fonds de compensation de la TVA) ;
    - Les subventions d'investissement perçues pour la réalisation de projets d'investissement (provenant de l'État et des autres collectivités comme la Région et le Département) ;
    - Les emprunts.

A ces recettes, s'ajoute le virement de la section de fonctionnement qui correspond en réalité à l'autofinancement.

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment :
    - Des travaux sur des structures déjà existantes ou en cours de création ;
    - Des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers.

A ces dépenses, s'ajoute le remboursement du capital de la dette.

En 2022, le niveau d'épargne confortable permet de poursuivre les investissements sur un rythme soutenu.
Outre les opérations récurrentes, le budget 2022 sera en très grande partie consacré aux trois opérations suivantes :

- La poursuite des travaux de requalification des écoles Paul Fort et Marie Curie : fin de la tranche 2 de Paul Fort et poursuite de la tranche 1 de Marie Curie ;
- Les travaux d'aménagement et d'accessibilité des logements de la résidence autonomie et isolation thermique du bâtiment par l'extérieur ;
- La fin de l'aménagement du Parc Archéo.

Le budget d'investissement est composé à la fois des nouvelles recettes et dépenses mais également des « restes à réaliser » de l'exercice N-1, tout cela devant former un équilibre.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement du budget 2022 (hors excédent de fonctionnement capitalisé) s'élèvent à 9,880 M € (BP 2022 : 4, 475 M € et restes à réaliser 2021 : 5, 405 M €) et se répartissent comme suit :

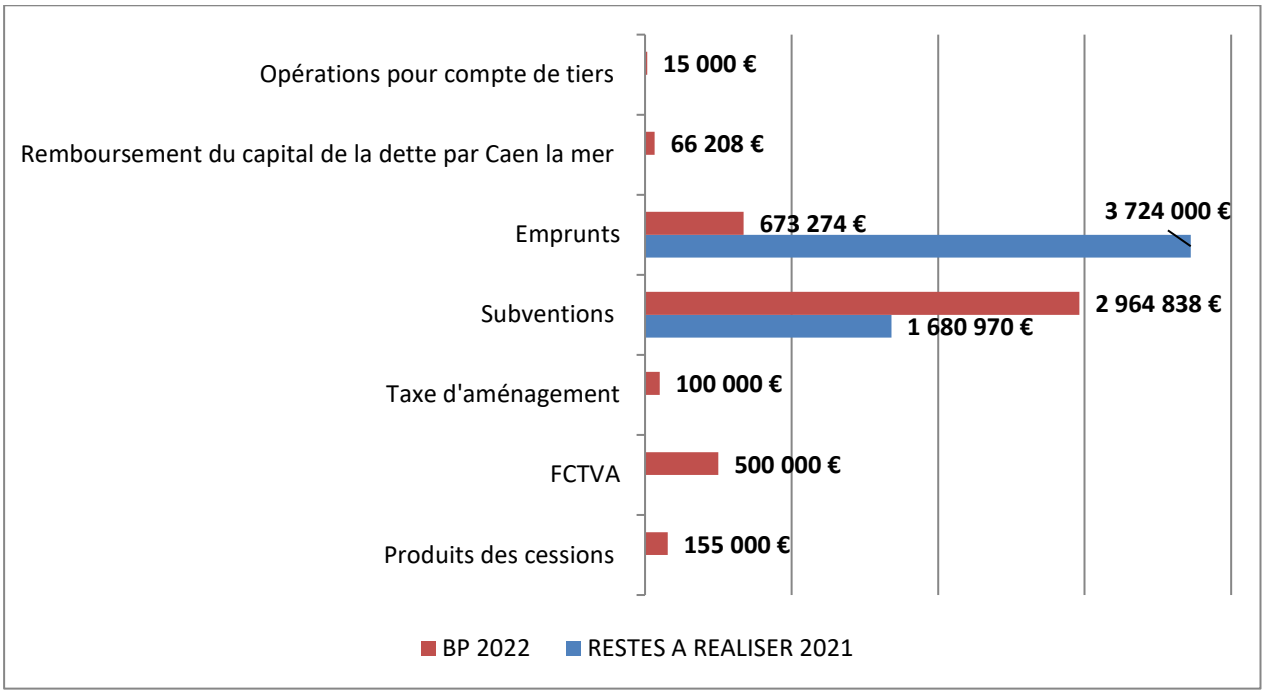

Les opérations pour compte de tiers : il s'agit du remboursement par la communauté urbaine des travaux d'investissement réalisés pour la signalisation lumineuse et des travaux.

Le remboursement du capital de la dette par Caen la mer (dette récupérable) : la CU rembourse chaque année la part des annuités d'emprunts affectés au financement de la compétence voirie. Ce montant est dégressif jusqu'en 2031.

Les emprunts : la somme de 673 274 € inscrite au budget 2022 correspond au prêt à taux 0 consenti par la CARSAT dans le cadre des travaux de réhabilitation de la résidence autonomie. La durée d'amortissement de cet emprunt est de 20 ans.

Les subventions : les nouvelles inscriptions correspondent principalement aux subventions par les différents partenaires financiers (Etat, CARSAT, Département).

La taxe d'aménagement : depuis le 1er janvier 2018, la communauté urbaine perçoit la taxe d'aménagement au taux unifié de 5% sur l'ensemble du territoire de la CU, à l'exception de quelques parties du territoire ou le taux peut être majoré sur décision de la commune, comme c'est le cas à Ifs pour 3 secteurs (taux de 13%). Dans ces cas précis, la CU reverse 100% de la part de la taxe comprise entre 5% et 13%.

FCTVA : le fonds de compensation de la TVA (dont le taux est fixé à 16,404%) est basé sur le montant des dépenses réalisées en 2021.

Produit des cessions : la somme inscrite au budget correspond au produit estimé de la vente d'un logement situé Impasse Paul Fort, vacant depuis l'été 2021, ainsi que celle d'un terrain situé rue Fernand Léger.

Tableau de synthèse des recettes d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER (RAR) 2021	BP 2022	BP 2022 + RAR 2021
Chapitre 24 – Produit des cessions	0 €	155 000 €	**155 000 €**
Chapitre 10 – Dotations et fonds divers	0 €	3 259 189 €	**3 259 189 €**
Dont Fonds de compensation TVA		*500 000 €*	***500 000 €***
Dont taxe d'aménagement		*100 000 €*	***100 000 €***
Dont excédent de fonctionnement capitalisé		*2 659 189 €*	***2 659 189 €***
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	1 680 970 €	2 964 838 €	**4 645 808 €**
Chapitre 16 – Emprunts	3 724 000 €	673 274 €	**4 397 274 €**
Chapitre 27 – Emprunt remboursé par Caen la mer	0 €	66 208 €	**66 208 €**
Chapitre 45 – Opérations pour compte de tiers	0 €	15 000 €	**15 000 €**
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées		500 €	**500 €**
TOTAL RECETTES REELLES	**5 404 970 €**	**7 134 009 €**	**12 538 979 €**
Chapitres 040 – Opérations d'ordre	0 €	500 000 €	**500 000 €**
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	0 €	100 000 €	**100 000 €**
Virement de la section de fonctionnement		850 614 €	**850 614 €**
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**5 404 970 €**	**8 584 623 €**	**13 989 593 €**

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement (hors excédent de fonctionnement capitalisé-Régularisation d'écritures anciennes) s'élèvent à 11, 663 M € (BP 2022 : 5,642 M € et restes à réaliser 2021 : 6, 021 M €) et se répartissent ainsi :

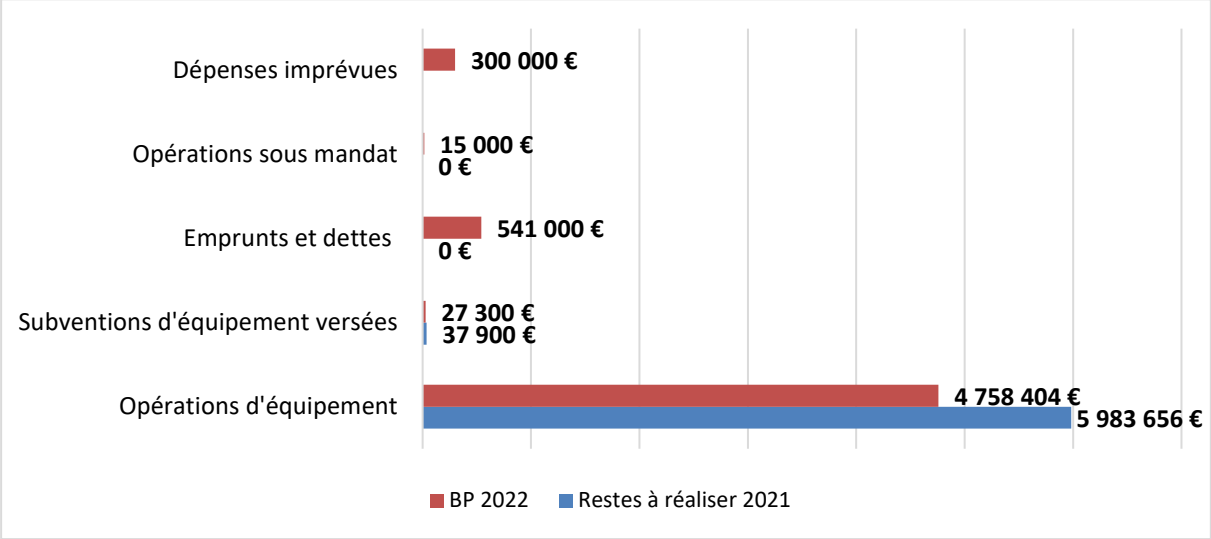

Tableau de présentation de l'ensemble des dépenses d'équipement :

Numéro d'opération	Nom de l'opération	BP 2022 + Restes à réaliser 2021	Budget 2021 + Restes à réaliser 2020
201307	MISE EN ACCESSIBILITE ERP	20 000 €	26 684 €
201308	RENFORCEMENT RESEAUX	13 000 €	25 937 €
201401	RESTAURANT SCOLAIRE JULES VERNE	10 000 €	17 000 €
201404	POLICE MUNICIPALE	11 000 €	32 755 €
201405	ECLAIRAGE PUBLIC	288 976 €	178 748 €
201406	COMPLEXE SPORTIF	62 381 €	58 095 €
201408	ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE	2 529 €	2 680 €
201409	GYMNASE SENGHOR	8 649 €	5 120 €
201410	INFORMATIQUE	144 901 €	69 242 €
201411	HOTEL DE VILLE + CCAS	35 187 €	118 781 €
201415	TERRAINS	2 000 €	12 000 €
201416	SALLE FRANCOIS MITTERRAND	3 000 €	17 273 €
201417	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	48 905 €	44 033 €
201418	CRECHE	23 990 €	3 860 €
201419	CIMETIERE	17 880 €	6 500 €
201424	AIRES DE JEUX	59 824 €	50 000 €
201426	LOGEMENTS COMMUNAUX	2 000 €	2 000 €
201429	BATIMENTS	500 €	12 111 €
201502	SIGNALETIQUE VILLE	5 000 €	3 000 €
201503	BATIMENT ALTERNAT'IFS	0 €	105 000 €
201504	FORET	17 972 €	17 000 €
201508	ATELIER 860	42 336 €	20 634 €
201603	PERISCOLAIRE	5 745 €	4 864 €
201606	ANIMATION DU TERRITOIRE	5 150 €	0 €
201607	ACM ET AJA	9 072 €	9 031 €
201608	PARC ARCHEOLOGIQUE	978 700 €	1 190 158 €
201609	REHABILITATION ECOLES PF/MC	6 166 000 €	8 085 100 €
201701	CULTURE	6 370 €	1 300 €
201702	COORDINATION ENTRETIEN	38 126 €	19 321 €
201703	VEHICULES	0 €	15 000 €
201704	GYMNASE ALICE MILLIAT	25 091 €	908 274 €
201802	SERVICE PREVENTION	1 500 €	5 000 €
201803	PATRIMOINE	1 000 €	0 €
201901	ARCHIVES	2 000 €	1 800 €

202002	RAM/RPE	0 €	2 000 €
202101	RESIDENCE AUTONOMIE	2 325 000 €	2 450 537 €
23	ECOLES	151 456 €	127 482 €
	SKATEPARK EXTENSION	206 821 €	0 €
TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT		**10 742 060 €**	**13 648 320 €**
20422	ACCESSION SOCIALE	41 000 €	43 000 €
20421	AIDE VELOS ELECTRIQUES	5 000 €	3 000 €
20411	ETUDE D'URBANISME EPFN	19 200 €	19 200 €
TOTAL SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		**65 200 €**	**65 200 €**
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT		**10 807 260 €**	**13 713 520 €**

Tableau de synthèse des dépenses d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER (RAR) 2021	BP 2022	BP 2022 + RAR 2021
Opérations d'équipement	5 983 656 €	4 758 404 €	**10 742 060 €**
Chapitre 204 – Subventions d'équipement	37 900 €	27 300 €	**65 200 €**
Chapitre 16 – Emprunts	0 €	541 000 €	**541 000 €**
Chapitre 45 – Opérations sous mandat	0 €	15 000 €	**15 000 €**
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €	123 730 €	**123 730 €**
Chapitre 020 – Dépenses imprévues	0 €	300 000 €	**300 000 €**
TOTAL DEPENSES REELLES	**6 021 556 €**	**5 765 434 €**	**11 786 990 €**
Chapitres 040 et 041 – Opérations d'ordre	0 €	60 000 €	**60 000 €**
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	0 €	100 000 €	**100 000 €**
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE		**2 042 603 €**	**2 042 603 €**
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**6 021 556 €**	**7 968 037 €**	**13 989 593 €**

L'ETAT DE LA DETTE ET PROSPECTIVE

Le faible endettement de la Ville a permis de souscrire un nouvel emprunt de 3,7 M € en mars 2021 auprès de la Banque des territoires, à un taux de 0,82% et une durée de remboursement de 25 ans.

Sa répartition est la suivante : 1,810 M € pour l'école Marie Curie et 1,914 M € pour l'école Paul Fort.

Le bon niveau de trésorerie a par ailleurs permis de reporter la date de mobilisation de cet emprunt. La prospective (voir tableau ci-dessous) vise une mobilisation au 30/03/2022.

De plus, dans le cadre de la réhabilitation de la résidence autonomie, la CARSAT a proposé à la Ville (en sus d'un montant de subvention de 1,436 M €) de contracter un emprunt de 673 274 € à un taux de 0% avec un remboursement fixe de 33 663 € sur 20 ans. Compte tenu du planning prévisionnel de travaux, la 1ère échéance de remboursement sera exigible au 31 octobre 2023.

Certes, cette opportunité augmente l'endettement (en capital) mais compte tenu de la fin de vie de 4 emprunts, le montant des intérêts (dépenses de fonctionnement), est en diminution substantielle depuis plusieurs années, ce qui n'est pas négligeable dans un contexte d'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Situation de la dette au 31/12/2022 :

Organisme prêteur	Date de mobilisation de l'emprunt	Date du 1er remboursement	Montant Initial €	Taux %	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée résiduelle (Années)
Crédit foncier	31/09/1996	30/09/1996	69 101	0.25	7 145	2.75
Crédit agricole	14/12/2011	15/12/2011	1 800 000	3.98	516 448	3.45
Caisse d'épargne	18/12/2012	18/12/2013	1 400 000	2.79	532 139	4.96
Caisse d'épargne	01/10/2013	01/02/2014	1 500 000	3.17	535 714	4.83
SFIL (renégociation)	01/02/2021	01/05/2021	1 267 868	0.22	1 109 384	12.08
CDC (BDT)	30/03/2022	30/06/2022	1 810 044	0.82	1 760 947	24.24
CDC (BDT)	30/03/2022	30/06/2022	1 914 137	0.82	1 862 041	24.24
CARSAT	*30/03/2022*	*30/06/2022*	*673 274*	*0*	*673 274*	*20*
TOTAL			**10 434 424**		**6 997 092**	

À la fin de l'année 2022, la part des emprunts à taux fixe est de 100% et reste diversifiée (répartie sur 6 organismes). L'exposition de la dette communale présente donc un profil très sécurisé. Le taux d'intérêt moyen est de 1,5%.

Le capital restant au 31 décembre 2022 est estimé à 6 997 093 €. Ce montant est susceptible d'être modifié (à la marge) en fonction de la date de mobilisation des deux emprunts souscrits auprès de la Banque Des Territoires (BDT).

Le graphique ci-dessous est une projection des annuités du remboursement de la dette dite « retraitée » c'est-à-dire après déduction des remboursements par Caen la mer (jusqu'en 2031), de la part des emprunts consacrés à la voirie :

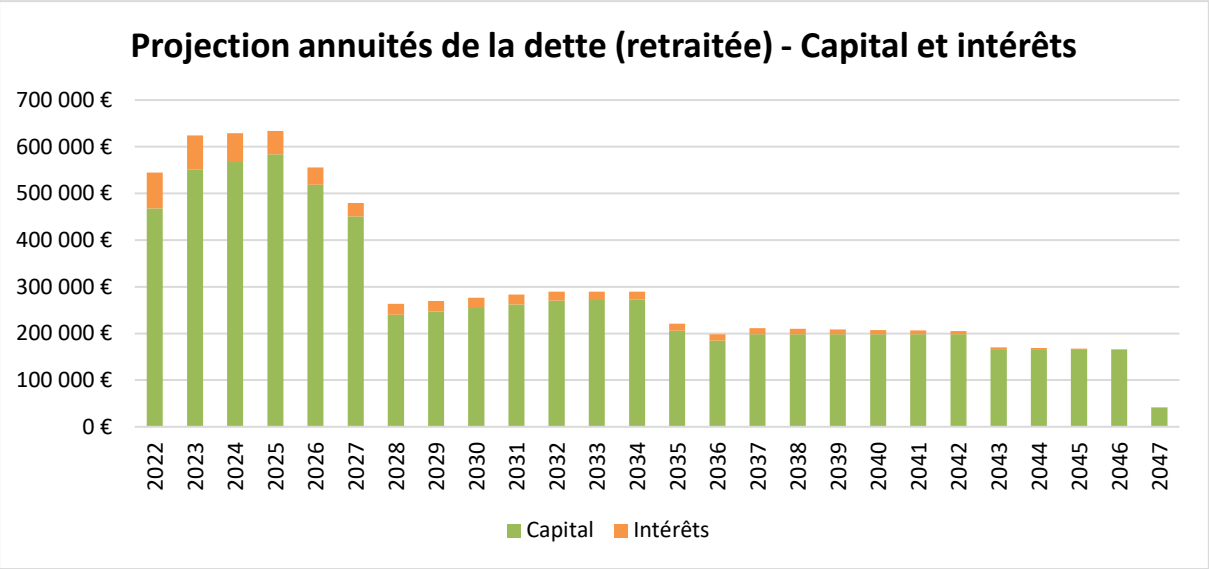

Projection de la situation d'endettement de la commune au 31 décembre 2022 (avec une estimation de l'épargne brute évaluée de manière prudente à 1 M € et des recettes réelles de fonctionnement à 11,7 M € :

	2022
Encours de la dette (non retraitée) au 31 décembre	*6 997 093 €*
Encours de la dette (retraitée) au 31 décembre	*6 594 845 €*
Montant emprunté auprès de la banque des territoires (taux 0,82%)	*3 724 181 €*
Montant emprunté auprès de la CARSAT (taux 0%)	*673 274 €*
Annuité en capital	*533 728 €*
Annuité en capital après remboursement par Caen la mer	*467 520 €*
Annuité en intérêts	*86 238 €*
Annuité en intérêts après remboursement par Caen la mer	*77 134 €*
Taux d'endettement (encours de la dette /RRF)	***56,37%***
Charge de la dette (annuité de la dette/RRF)	***4,66%***
Nbre d'années d'épargne brute nécessaires au rembours. de la dette (non retraitée)	***7,00***
Nbre d'années d'épargne brute nécessaires au rembours. de la dette (retraitée)	***6,59***

L'endettement communal reste maintenu à un niveau très raisonnable. En effet, si la Ville devait consacrer toute son épargne brute au remboursement de sa dette, 6,59 années seraient nécessaires, soit bien en-deçà du seuil d'alerte qui est de 15 ans (seuil limite : 11 ans).

De même, le taux d'endettement (encours de la dette) est de 56,37% alors que le seuil d'alerte est de 160%.

LE NIVEAU DE L'EPARGNE

Le tableau ci-dessous présente une prospective de la capacité d'épargne de la Ville et du financement possible des futurs investissements jusqu'en 2024.

Les excédents cumulés des exercices antérieurs permettent ainsi une projection sans recours à l'emprunt jusqu'à fin 2024.

Ce scénario est toutefois établi avec prudence avec une diminution de l'épargne brute à partir de 2022 (compte tenu de l'augmentation sans précédent des dépenses d'énergie), et sans tenir compte des subventions d'investissement nouvelles.

La gestion prudente des exercices antérieurs permet de maintenir un bon niveau d'investissement.

En 2021 et 2022, le montant des dépenses d'équipement est particulièrement élevé en raison de travaux de requalification des écoles Paul Fort et Marie Curie (fin des travaux prévus fin 2023-début 2024), l'aménagement du parc archéo (fin des travaux prévus en juillet 2022) et les travaux de réhabilitation de la résidence autonomie (isolation thermique par l'extérieur et amélioration de l'accessibilité des logements des résidents) dont la fin des travaux est prévue pour 2024.

L'adhésion au service commun sur l'efficacité énergétique de Caen la mer permettra par ailleurs de poursuivre le programme de travaux autour de la rénovation énergétique (en priorisant les bâtiments en fonction de leur impact environnemental) et de déposer des dossiers de demande de subventions dès 2023 pour des travaux en 2024.

Au-delà des travaux de requalification des écoles comprenant la rénovation thermique (dont les effets ont commencé à se faire sentir sur le budget 2021 avec la démolition de bâtiments très énergivores) ainsi que ceux de la résidence autonomie, diverses actions seront lancées dès 2022 pour faire face à la hausse exponentielle du prix de l'énergie comme :

- Des interventions diverses sur les installations existantes : mise en place de thermostats, interventions sur les chaudières, remplacements de fenêtres… ;
- L'extinction de l'ensemble de l'éclairage public entre 1h15 et 5h ;
- La poursuite du remplacement des lampes anciennes sur les candélabres par des leds ;
- Le lancement d'une étude de connexion d'une partie du territoire de la commune au réseau de chaleur urbain ;
- Le remplacement des projecteurs classiques par des projecteurs à leds pour le terrain de football synthétique.

En K€

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits de gestion courante	11 502	11 218	11 520	11 650	11 700	11 710
Charges de gestion courante	10 150	10 025	10 139	10 650	10 650	10 760
EXCEDENT BRUT COURANT	**1 352**	**1 193**	**1 381**	**1 000**	**1 050**	**950**
Produits exceptionnels	55	119	135	41	60	60
Charges exceptionnelles	7	93	4	7	7	7
EPARGNE DE GESTION	**1 400**	**1 219**	**1 512**	**1 034**	**1 103**	**1 003**
Produits financiers	15	13	11	9	7	6
Charges financières	104	90	76	86	82	69
EPARGNE BRUTE (hors cessions)	**1 311**	**1 142**	**1 447**	**957**	**1 028**	**940**
Capital de la dette	499	506	447	534	610	620
Remboursement dette par CLM	86	79	73	66	60	53
EPARGNE NETTE (disponible)	**898**	**715**	**1 073**	**489**	**478**	**373**

TOTAL DEPENSES D'INV.	**2 322**	**3 911**	**6 274**	**7 680**	**3 540**	**2 000**
Dépenses d'équipement	2 228	3 910	6 254	7 541	3 540	2 000
Autres dépenses d'investissement	94	1	20	139	0	0

RECETTES D'INVESTISSEMENT	**1 185**	**1 385**	**2 590**	**2 860**	**2 433**	**1 256**
Subventions, FCTVA, TA…	1 185	1 385	2 590	2 860	2 433	1 285

BESOIN DE FINANCEMENT	-239	-1 811	-2 611	- 4 331	-629	-342
EMPRUNT BANQUE DES TERRITOIRES				3 724		
EMPRUNT CARSAT				202	269	202

Résultat de l'exercice	-239	-1 811	-2 611	-405	-360	-140
Résultats antérieurs	6 766	6 527	4 716	2 105	1 700	1 340
FONDS DE ROULEMENT FINAL	**6 527**	**4 716**	**2 105**	**1 700**	**1 340**	**1 200**